



Express-in**FO**

CHSCT Ministériel du 5 juin 2020

spécial « sortie du confinement » phase 2 ?

Retrouvez la déclaration liminaire en ouverture de la séance [ICI](#)

Accident mortel en DIRNO

Le Ministère a été endeuillé cette fin mai avec le décès d'un agent de la DIR NO en intervention. Un accident de plus qui vient questionner les conditions d'intervention des personnels d'exploitation et dont la dangerosité des métiers n'est pas suffisamment reconnue.

Force Ouvrière alerte sur le fait que plusieurs accidents ont marqué cette sortie de confinement qui rime avec des libertés retrouvées, mais aussi des pertes de repères et de vigilance pour les usagers de la route, que ce soit les professionnels, qui ont eu la route pour eux tout seuls ces dernières semaines, ou les particuliers pour lesquels de grands excès de vitesse ou des comportements irresponsables ont pu se dérouler presque en toute impunité... Un retour sur ces événements pour comprendre et toujours améliorer les modes opératoires de nos interventions.

Phase 2 du PRA ministériel déconfinement

Si le Plan de Reprise d'Activités a prévu un phasage en trois temps pour la sortie du confinement, Force est de constater que les méthodes retenues par l'administration pour sa mise en œuvre malgré les interventions et alertes du CHSCT-M ont conduit à des dérives et un non-respect des consignes dans certains cas. L'euphorie collective qui gagne nos concitoyens avec leurs libertés retrouvées, gagne également des chefs de services qui tendent vers un retour en présentiel maximal en dehors des seules gardes d'enfants. **Force Ouvrière** attire l'attention de l'administration sur le suivi des conditions sanitaires du pays et le retour progressif qui doit être respecté en minimisant l'exposition aux risques d'interactions et de fréquentation des milieux plus propices à la contamination tels que les transports en commun. Les personnes vulnérables restent également des agents à protéger et la santé de tous doit toujours être préservée !

Réponses générales apportées en ouverture de séance

Fonctionnement du CHSCT-M : un retour à la normale avec des réunions en présentiel peut être envisagé si tous les feux sont au vert. L'audio a été un palliatif au contexte. Si les réformes ont été suspendues pendant le confinement, l'administration confirme que chacune des réformes fera l'objet d'une évaluation d'opportunité et d'un nouveau calendrier. **La disparition du CHSCT** fera l'objet de débats au **Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat** en juillet...

Le rapport de la commission sénatoriale sur Lubrizol, signalé par Force ouvrière, fera l'objet d'un retour en CHSCT-M et RDV est pris pour examiner les points abordés.

Les positions de FO :

Ce point tragique inscrit à l'ordre du jour a suscité une vive émotion lors du partage des informations et précisions apportées par le Directeur de la DIR NO. Force Ouvrière partage la douleur de la famille de l'agent et de ses collègues et leur présente ses condoléances.

Mais au-delà de l'émotion, **Force Ouvrière** déplore ce nouvel événement tragique survenu le 27 mai dernier sur la RN175, à hauteur d'Avranches, sur une infrastructure à 2 x 2 voies sans bande d'arrêt d'urgence. Cette absence de BAU a nécessité l'intervention de 2 fourgons pour neutraliser la voie de droite et c'est sur une intervention de véhicule (une moto) en panne que le fourgon de l'agent a été percuté par un poids-lourd. Ce dernier n'aurait pu éviter le fourgon en position sur la voie lente se faisant dépasser par un autre véhicule en arrivant sur la panne, selon les premières constatations et témoignages. Si les circonstances exactes doivent faire l'objet d'enquêtes judiciaires dont les conclusions seront livrées plus tard, une enquête administrative a été décidée par la Direction et le CHSCT de la DIR NO qui a été réuni de manière exceptionnelle, conformément aux textes. Les membres se sont donné 2 mois pour rencontrer les personnels et rendre des conclusions.

Force Ouvrière rappelle que ce type d'infrastructures présente des caractéristiques qui mettent en danger la vie des agents d'exploitation au quotidien. Force Ouvrière a toujours participé et œuvré dans les groupes de travail spécifiques à l'amélioration des conditions de travail ou d'intervention des agents, des matériels ou des formations spécifiques.

Force Ouvrière demande à ce que le Ministère mette en œuvre le plus rapidement possible des campagnes d'informations et de sensibilisations des usagers pour leur rappeler la plus grande vigilance à l'approche des chantiers et interventions des agents des routes et autoroutes concédées et non concédées. Cette communication doit être large et conduite avant les départs des premiers vacanciers et la reprise encore plus massive des flux de circulation post-confinement. Pour élargir les impacts de ces campagnes notamment en international, le ministère prévoit la publication de flyers et supports de communication en anglais, en complément de messages radio, média le plus efficace à destination des usagers de la route.

Force Ouvrière demande également au DRH de rappeler aux services que le retour après plusieurs semaines de confinement doit être accompagné de rappels de règles, de gestes élémentaires aux agents ainsi que leur plus grande vigilance pour ne pas s'exposer inutilement à certains risques.

Force Ouvrière n'admet pas qu'un service comme la DIR NO ne dispose pas de médecine de prévention sur laquelle les agents puissent s'appuyer de manière permanente. Ils disposent de conventions ponctuelles avec des médecins du travail, des infirmières, mais aucun intervenant connaissant et pouvant suivre le contexte de leurs conditions de travail. Cette thématique est depuis trop longtemps en suspend et le MTES/MCTRCT doit trouver des solutions rapidement, alors même que le représentant des médecins de prévention présent en séance confirme cette pénurie et le besoin exprimé par **Force Ouvrière** de soutien psychologique permanent.

Force Ouvrière a bien noté que le DGITM avait caractérisé les conditions de travail de l'exploitation routière et autoroutière de dangereuse et demande à ce que cette dangerosité du travail de l'exploitation soit reconnue. Ceci permettrait de faire bénéficier les agents d'exploitation d'un départ anticipé à la retraite. **Force Ouvrière** rappelle d'ailleurs son opposition à la réforme des retraites dont les derniers combats étaient encore menés avant le confinement !

Un communiqué de presse de la Ministre, Mme BORNE, et de son secrétaire d'État aux transports a été adressé à plusieurs médias dont l'AFP, mais sa parution n'est pas du tout maîtrisée. **Force Ouvrière** a insisté sur la nécessité d'un bilan de ces communications qui doivent être diffusées au grand public.

Enfin, **Force Ouvrière** questionne le MTES qui a perdu les compétences en matière de sécurité routière pour savoir quels sont les moyens mis en œuvre pour participer aux campagnes auprès des usagers et agents. Le DRH souligne les liens interministériels entre le MTES et le MI, notamment la DSR qui reste en contact étroit avec la DIT pour toutes les campagnes de sensibilisation. Le DRH ne fait que constater que les agents en charge de la sécurité routière sont toujours présents en DDT, transférés au MI que depuis 2018 et 2019, argument bien maigre face à la perte d'un levier très complémentaire à la gestion de nos infrastructures.

Des opérations d'expérimentations sont en cours notamment en DIR Ouest pour développer des systèmes d'alerte des agents dès lors que les trajectoires de véhicules approchant leur zone de chantier ou d'intervention sont considérées comme dangereuses. Ces systèmes sont toutefois complexes à mettre en œuvre.

À retenir des débats

Le domaine de l'exploitation de la route présente de nombreux risques graves, mortels et déplore régulièrement des accidents impliquant nos agents. **Force Ouvrière** rappelle donc l'ensemble des travaux déjà menés dans le domaine de la prévention, de la formation et de l'innovation des matériels et de l'ensemble des conclusions de ces travaux. Elle en appelle également à la plus grande vigilance dans le cadre de la rénovation des infrastructures ou de leur mise aux normes, notamment les plans d'aménagement des infrastructures (PAI). Il peut être prévu dans ces derniers des élargissements de voies lentes et rapides en supprimant, pour ce faire, les BAU et ces choix techniques mettent directement les personnels d'exploitation en danger permanent accru, ce qu'il convient d'éviter !

Point n°2 : mise en œuvre de la phase 2 du PRA ministériel

Un document relatif à la phase 2 du PRA ministériel est remis en séance par l'administration sur lequel les OS ont refusé de se prononcer.

Concernant l'exploitation des chiffres des positions administratives des agents connues du ministère, le retour en présentiel est progressif et atteint dorénavant environ 30 % des effectifs. Cette reprise concerne essentiellement les agents en ASA dont la baisse est linéaire. Le taux d'agents en télétravail est passé de 60 à 52 % des effectifs et le DRH se félicite que la consigne ministérielle ait été globalement respectée. Ce télétravail peut être alterné avec des retours ponctuels en présentiel.

Force Ouvrière est revenue sur la méthode retenue par le ministère qui a conduit à une absence de cadrage et d'anticipation du dé-confinement des agents et qui conduit à ce que plusieurs services demandent un retour massif ou anormalement élevé de leurs agents en présentiel. L'occasion pour **Force Ouvrière** de rappeler que, si elle acte la transmission des **fiches de consignes sanitaires** accompagnées d'une note du DRH, elle demande au Ministère de s'assurer de la **bonne prise en considération de ces dernières par les services et de leur appropriation par les agents**. **Force Ouvrière** appelle ses représentants en CHSCT et CT locaux à interpeller leur direction pour que soient inscrits à l'ordre du jour de leurs instances l'ensemble de ces **instructions qui doivent engager la responsabilité pénale du Ministère dans la gestion de cette période de crise sanitaire et non pas la décliner sur les seuls responsables locaux**.

D'autant que la révision du DUERP est repoussée à plus tard par l'administration et ces « fiches métiers » ne relèvent quant à elles que de consignes et de « bonnes pratiques ». La promesse de la Secrétaire Générale faite à **Force Ouvrière** n'a pas été suivie d'effets et pendant ce temps-là, les agents de retour sur le terrain sont confrontés aux risques sans qu'eux ou leur service ne disposent nécessairement des bons réflexes.

Une note du Ministère de l'Intérieur précise sa **doctrine relative au port du masque**, doctrine qui concerne les agents relevant des périmètres des services déconcentrés des forces de sécurité intérieure, de la DGSCGC, des préfectures, des DDI, des directions régionales dans le périmètre de RéATE, des secrétariats généraux pour les affaires régionales et des administrations centrales du MI. Une note ministérielle identique devait être élaborée pour les agents de l'ensemble du périmètre du pôle ministériel et de ses établissements publics. Là aussi, la promesse ne se traduira que par de simples conseils repris des consignes du haut conseil scientifique et rien d'autre. Et à la remarque de **Force Ouvrière** sur les interrogations des agents d'horizons ministériels différents qui se côtoient sur un même site (DREAL/DDI/préfectures), le réseau des ISST confirme ces doctrines différemment mises en œuvre sur le terrain, relevant également qu'elle nous rejoignait sur le consensus de la reprise de certains sites.

À notre demande de suivi qualitatif des **PRA des services**, le DRH précise que seuls les votes unanimement défavorables à ces documents sont mentionnés dans le tableau de suivi transmis aux membres et que les indicateurs demandés et proposés par **Force Ouvrière** seront intégrés par l'administration.

La question particulière des **situations Outre-Mer** abordée par **Force Ouvrière** est précisée en séance: le parc national de la Guyane dont le retour en présentiel des agents est très faible s'accompagne d'une bonne nouvelle puisque les cas suspectés de Covid-19 ont été invalidés, mais le DRH reconnaît que la DGTM a effectivement repris de manière plus importante, même si ce service ne relève plus du périmètre ministériel. Concernant la DEAL de Mayotte, cette dernière affiche un taux de reprise un peu plus important que la moyenne, en cause le retour en présentiel des agents d'exploitation.

Des retours d'expériences seront menés sur les méthodes de travail pendant la période de confinement, et sur le télétravail notamment.

À la question de FO **sur les équipements informatiques** utiles pour le maintien autant que faire se peut des agents en télétravail, 15 000 accès VPN simultanés possibles sont confirmés. 17 000 agents seraient dotés à ce jour d'un VPN. L'incitation des services pour équiper les agents est toujours d'actualité et ce déploiement doit se poursuivre dans les semaines à venir. Selon le DRH, l'équipement des agents de DDI disposant d'applications ministérielles reste à préciser, mais il pourrait relever des moyens ministériels ou inter-ministériels.

Des justificatifs sont désormais nécessaires **pour les parents d'enfants de moins de 16 ans** avec une possibilité d'alternance selon les accueils des enfants, ainsi que **pour les personnes fragiles**, y compris pour les agents vivant sous le même toit que des personnes fragiles.

Personnes contacts : maintien à domicile des personnes malades, placées alors en arrêt maladie, et recherche de cas contacts directs par les médecins, définition rappelée par Dr BARDON. La durée de la quarantaine est à préciser par un médecin (14aine ou plus).